

2MO INGENIERIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 65.000 euros
Siège social sis à LYON (69002)
30, quai Perrache

910 938 455 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 19 MAI 2026

DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associée Unique, sur la base du rapport de gestion qu'elle a rédigé, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit un bénéfice d'un montant de 32.765,12 euros, de la manière suivante, savoir :

- Le bénéfice de l'exercice, soit 32.765,12 euros,
- En partie au compte « Report à nouveau (solde débiteur) »,
A l'apurement complet des pertes antérieures, soit 32.272,74 euros,

Le solde, soit 492,38 euros,

 - En partie à la dotation partielle du poste « Réserve légale », soit ... 25,00 euros,

Le solde, soit 467,38 euros,

 - En totalité au compte « Autres réserves ».

Certifié conforme,

La Présidente
La société « **LYMO HOLDING** »,
Représentée par son Gérant,
Monsieur Yann MOUNIER

DocuSigned by:

F67934C608F5476...

2MO INGENIERIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 65.000 euros
Siège social sis à LYON (69002)
30, quai Perrache

910 938 455 RCS LYON

COMPTES ANNUELS ET ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Pour copie conforme,

La Présidente

La société « **LYMO HOLDING** »,
Représentée par son Gérant,
Monsieur Yann MOUNIER

DocuSigned by:

Yann MOUNIER

F67934C608F5476...

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net 31/12/2025 ③	Net 31/12/2024 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	34 613	AG 32 940	1 673	5 589
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	65 636	AU 46 034	19 602	31 955
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	11 589	BI	11 589	3 082
TOTAL II	BJ	111 838	BK 78 974	32 864	40 626
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		11 000
Clients et comptes rattachés (3)	BX	339 411	BY 7 740	331 671	310 324
Autres créances (3)	BZ	75 109	CA	75 109	52 756
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	1 408	CG	1 408	29 712
Charges constatées d'avance (3)	CH	14 212	CI	14 212	18 047
TOTAL III	CJ	430 141	CK 7 740	422 401	421 839
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW	1 814		1 814	2 418
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	543 793	IA 86 714	457 079	464 883
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR 9 288
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

			Net	31/12/2025	Net	31/12/2024
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	65 000	DA	65 000	65 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB			
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC			
Réserve légale (3)			DD			
Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	BI	DF			
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ	DG			
Report à nouveau			DH	-32 273	-33 652	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	32 765	1 379	
Subventions d'investissement			DJ			
Provisions réglementées			DK			
TOTAL I			DL	65 492	32 727	
Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN			
TOTAL II			DO			
Provisions pour risques			DP			
Provisions pour charges			DQ			
TOTAL III			DR			
Emprunts obligataires convertibles			DS			
Autres emprunts obligataires			DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	67 050	112 817	
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs)	EI	DV	43 980	60 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	66 558	71 988	
Dettes fiscales et sociales			DY	160 285	187 351	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Autres dettes			EA	53 713		
Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL IV			EC	391 586	432 156	
Écarts de conversion passif		V	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE	457 079	464 883	

Renvois :			
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
(2) Dont écart de réévaluation libre	ID		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	319 897	307 806
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		9 126

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

	France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total		31/12/2024
Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
Production vendue : - biens	FD		FE		FF		
- services	FG	1 004 650	FH		FI	1 004 650	952 159
Chiffre d'affaires net	FJ	1 004 650	FK		FL	1 004 650	952 159
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO	9 833	6 000
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	15 160	
Autres produits (1) (11)					FQ	906	164
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 030 549	958 322
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
Variation de stock (marchandises)					FT		
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
Autres achats et charges externes (3)					FW	293 240	344 693
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	9 246	3 289
Salaires et traitements					FY	482 971	413 445
Charges sociales (10)					FZ	155 686	153 203
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements (14)					GA	17 660	23 564
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB		
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	7 740	15 160
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	21 148	1 538
Total des charges d'exploitations (4) (II)					GF	987 691	954 892
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	42 858	3 430
Bénéfice attribué ou perte transférée					GH	3 000	
Perte supportée ou bénéfice transféré					GI	3 082	
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	305	177
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		3 023
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	305	3 199
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		605
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 127	3 665
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	4 127	4 269
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	-3 822	-1 070
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	38 954	2 360

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

		31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		HB	
Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX		HJ	
Impôts sur les bénéfices X		HK	6 189981
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 033 855961 522
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 001 090960 142
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	32 7651 379
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	- Produits de locations immobilières	HY	
	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	- Crédit-bail mobilier	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	- Produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6 bis)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX	
(6 ter)	- Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
Dont :	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	- Transferts de charges	A1	
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles : facultatives A6		
(13)	obligatoires A9		
	(dont cotisations facultatives Madelin) A7		
	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite) A8		
(14)	- Montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs

2Mo Ingénierie (ci-après "la Société")

SAS au capital de € 65 000.



Siège social
30 Quai Perrache
69002 Lyon
France

Les notes et tableaux constituant l'Annexe font partie intégrante des Comptes Annuels de l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2025. L'exercice précédent était d'une durée de 12 mois.

Sauf indication contraire, tous les montants portés ci-après sont exprimés en euros (€) hors taxes. Les symboles "k€" ou "000' " font référence à des milliers d'euros. Les parenthèses font référence à un chiffre négatif.

Les Comptes Annuels, arrêtés par le Président, présentent les caractéristiques suivantes :

Total du bilan avant répartition	:	€ 457 079
Total des produits du compte de résultat (présenté en liste)	:	€ 1 033 855
Total des charges du compte de résultat (présenté en liste)	:	€ 1 001 090
Résultat net comptable	:	€ 32 765

1. Activité de la Société, Faits marquants de l'exercice

La société est spécialisée en ingénierie et études techniques (fluides, et thermiques de la construction).

Aucun évènement significatif justifiant une information spécifique à la présente rubrique n'est intervenu durant l'exercice.

2. Règles et méthodes comptables**2.1. Principes généraux, changement de méthode, dérogations aux principes généraux**

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014 relatif au Plan Comptable Général (modifié par les règlements ANC N° 2015-06 du 23/11/2015, ANC N° 2016-07 du 04/11/2016 et ANC 2018-01 du 20/04/2018) et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). L'exercice 2025 intègre l'application du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le Plan comptable général. La mise en œuvre de ce règlement constitue un changement de méthode comptable. Il convient de préciser qu'il n'y a pas eu d'impact significatif sur les comptes l'entité **2Mo Ingénierie** au 31/12/2025 empêchant la comparaison avec la présentation des comptes au 31/ 12/ 2024, ni même sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'exercice de l'entité.

Les conventions générales comptables sont appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Recours à des estimations

L'établissement des Comptes Annuels requiert que la Société procède à certaines estimations et retienne certaines hypothèses, que la Direction juge raisonnables et réalistes. Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues par la Direction, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des actifs, passifs, capitaux propres et résultat de la Société.

Les estimations qui ont été réalisées dans le cadre de l'établissement des présents Comptes Annuels ne sont pas significatives.

2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Inscription à l'actif

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique comprenant le coût d'acquisition ou de production, complété des coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et ses conditions d'exploitation. Les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) sont enregistrés dans les charges de l'exercice.

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des immobilisations incorporelles et corporelles	
Rubriques (a) (b)¹	Montant incorporé au cours de l'exercice
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	

Traitement des logiciels acquis

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation.

En application des dispositions afférentes aux PME, l'amortissement des immobilisations est calculé sur la base de leur coût d'entrée dans le patrimoine de la Société et sur la durée d'usage admise fiscalement.

¹ (a) A développer si nécessaire.

(b) Le cas échéant, indiquer pour chaque catégorie d'immobilisations le taux de capitalisation utilisé pour déterminer le montant des coûts d'emprunt incorporé.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, un test de perte de valeur est mis en œuvre, qui consiste à déterminer si la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs considérés est supérieure à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est définie comme étant la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en principe par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Synthèse des principales durées et méthodes d'amortissement

Nature des actifs	Amortissement comptable		Amortissement fiscal (*)	
	Durée	Mode	Durée	Mode
Droit au bail, fonds de commerce	Non amortissable			
Logiciels acquis	3 ans	Linéaire	12 mois	Linéaire
Constructions	20 ans	Linéaire		
Agencements	10 ans	Linéaire		
Matériel de transport	5 ans	Linéaire		
Matériel industriel	10 ans	Linéaire		
Matériel informatique	3 ans	Linéaire		
Matériel de bureau	5 ans	Linéaire		
Mobilier	10 ans	Linéaire		

(*) mention uniquement en cas de différence avec le traitement comptable

2.4. Immobilisations financières

Titres de participations et titres immobilisés

Les titres sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport. Les frais d'acquisition y afférents (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) sont enregistrés dans les charges de l'exercice.

Les titres sont en principe classés:

- En "Titres de participations" (rubrique du bilan "Autres participations") lorsque les investissements réalisés représentent au moins 10% du capital des sociétés concernées;
- En autres "Autres titres immobilisés" dans les autres cas dès lors qu'ils sont destinés à être conservés durablement.

Par exception, lorsque des investissements représentent moins de 10% du capital d'une société mais que des circonstances de fait permettent de les qualifier de titres de "Participations", les titres concernés sont reclassés à la rubrique "Autres participations". De la même manière, lorsque des circonstances le justifient, certains investissements représentant plus de 10% du capital d'une société sont qualifiés "d'Autres titres immobilisés". Mention des exceptions significatives est faite dans la suite de la présente annexe.

A la clôture d'un exercice, la valeur d'inventaire de chaque ligne de participation est appréciée et comparée avec le coût de revient des titres concernés.

La valeur d'inventaire est définie comme la valeur des avantages économiques futurs attendus par leur utilisation. Elle est généralement calculée en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, mais une

méthode mieux adaptée peut être retenue le cas échéant, telle que celle des comparables boursiers, les valeurs issues de transactions récentes, le cours de bourse dans le cas d'entités cotées ou la quote-part de situation nette.

Si la valeur comptable des titres est supérieure à la valeur d'inventaire, une dépréciation est constituée pour la différence.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations concernent des contrats de prêt à moyen ou long terme passés avec les entités dans lesquelles la Société détient une participation.

Ces créances se distinguent des avances à court terme classées en compte courant (actif circulant).

Prêts, Autres immobilisations financières

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture.

Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

2.5. Provisions pour risques et charges, passifs éventuels

La comptabilisation d'une provision dépend de l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers entraînant probablement ou certainement une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers.

Les risques et charges liés à des éléments connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les impacts sont quantifiables ont fait l'objet de provisions. A défaut, ces risques et charges sont qualifiés de "Passif éventuel" dont mention est portée dans la suite de l'annexe.

Sont ainsi qualifiés de "Passif éventuel" les événements à l'origine :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.6. Méthode de reconnaissance des revenus

Les revenus sont constitués principalement de la vente de biens et services objet de l'activité de la Société. Ils sont reconnus lors de la livraison du bien ou la délivrance du service.

2.7. Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières et marchandises sont évalués à partir de leur prix d'acquisition, augmenté des frais accessoires d'achat, selon la méthode du prix moyen pondéré, assimilé pour des raisons pratiques au dernier prix d'achat connu.

En date de clôture, les stocks et travaux en cours sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé net des coûts restant à encourir pour l'achèvement des produits et services et/ou la réalisation de la vente. Les pertes de valeur des stocks sont comptabilisées par voie de provision pour dépréciation.

Stocks et en-cours		
Postes (a)	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières, autres approvisionnements		
En cours de production de biens		
En cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis		
Marchandises		

Dépréciations des stocks et en-cours			
Postes (a)	Exercice N	Exercice N-1	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières, autres approvisionnements			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours	
Postes (a)	
Matières premières, autres approvisionnements	
En cours de production de biens	
En cours de production de services	
Produits intermédiaires et finis	

2.8. Créances clients et autres créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée en fonction des perspectives de recouvrement.

Les autres créances comprennent le cas échéant les créances en compte courant sur les entités du groupe.

2.9. Disponibilités et comptes rattachés

Les disponibilités sont principalement constituées par des comptes bancaires et, le cas échéant des valeurs mobilières de placement. Lorsque les comptes bancaires présentent un solde créditeur, ils sont présentés au passif du bilan à la rubrique "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit".

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale, éventuellement ajustée pour tenir comptes des pertes latentes.

2.10. Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.11. Emprunts et dettes financières divers

Cette rubrique comprend notamment les comptes courants d'associés et les comptes courants des sociétés du groupe.

2.12. Engagements sociaux

Les engagements envers le personnel salarié de l'entreprise ne sont pas provisionnés. Ils sont mentionnés en engagements hors bilan dans la suite de l'Annexe.

3. Précisions et commentaires sur les comptes

Cette rubrique est complétée par les tableaux de détail sur les comptes présentés en fin de l'Annexe.

3.1. Crédit d'impôt

Crédits d'impôts	
	Montant
Crédit impôt mécénat	180
Crédit impôt famille	
Autres	

3.2. Analyse des provisions reprises

Le détail des provisions est communiqué dans la suite des annexes. Sont analysées à cette rubrique les reprises de provisions enregistrées au cours de l'exercice :

<u>Nature de la provision</u>	Reprise N	Dont avec usage	Dont sans usage
Clients	15 160		15 160

3.3. Affacturage du poste client

La Société bénéficie d'une convention d'affacturage (sans assurance crédit) avec un organisme financier.

En vertu de ce contrat, les créances cédées sont déduites du poste client et portées au débit du compte courant de l'organisme de financement qui est présenté à la rubrique « autres créances ».

En date de clôture, les créances clients et le compte courant (créance) de l'organisme financier présentent les soldes suivants :

- Créances clients hors douteux et hors factures à établir : € 349 208
- Dont créances cédées : € 39 378
- Compte courant de l'organisme financier (après avances financières) : € 550

3.4. Garanties relatives aux dettes bancaires

Dettes garanties par des sûretés réelles				
	Nature de la garantie	Montant à la clôture	Montant initial	Montant / % garanti
Emprunt 90k		9.7 k€	90 k€	
	Garantie Bpi à hauteur de 70% de l'en cours sur les deux emprunts ;			70 %
	Caution personnelle du Président à hauteur de 30% de l' en-cours			30 %
	Assurance décès du dirigeant à concurrence de 100 % du montant financé			100 %
	Assurance décès/invalidité (au nom du Président) au bénéfice des établissements financiers les ayants accordés			
Emprunt 75k		57 k€	75 k€	
	Garantie Bpi à hauteur de 70% de l'en cours sur les deux emprunts ;			70 %
	Caution personnelle du Président à hauteur de 29 250			29 250
	Assurance décès du dirigeant à concurrence de 100 % du montant financé			100 %
	Assurance décès/invalidité (au nom du Président) au bénéfice des établissements financiers les ayants accordés			

3.5. Effectifs et engagements relatifs au personnel salarié

3.5.1. Effectifs

Effectif employé pendant l'exercice tel que défini à l'article D. 123-200 du code de commerce (effectif moyen employé) :

Répartition des effectifs par catégorie	
Lignes à développer par catégorie de salariés	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1
Cadres et ingénieurs	9
Total	10

3.5.2. Engagements de retraite et médailles du travail

Compte tenu du faible effectif et de son âge moyen, les engagements de retraite et les dépenses afférentes aux sommes à verser au titre des médailles du travail ont été jugées non significatifs et n'ont pas fait l'objet d'une évaluation, ni d'une provision.

3.5.3. Autres engagements

Effets escomptés non échus

Néant.

Cautions données

Néant.

Engagements en matière de crédit-bail et de location longue durée

Les engagements en matière de crédit-bail sont rappelés au tableau « Crédit-Bail » joint dans la suite des annexes (nb: seuls sont présentés les contrats en cours en date de clôture).

Engagements de crédit-bail		
Contrats de crédit-bail ²	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel

² A développer si nécessaire en distinguant les opérations de crédit-bail mobilier et immobilier

Autres informations prescrites par la loi ou significatives**3.6. Rémunération des dirigeants**

Cette information, conduisant à indiquer des rémunérations individuelles, n'est pas communiquée.

3.7. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes		
	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes		
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total		

3.8. Evènements subséquents

Aucun évènement subséquent significatif (autre que ceux déjà mentionnés précédemment) n'est à signaler.